



COMPTE RENDU DU CSA MINISTERIEL CONJOINT DU 19 MARS 2026

Le comité Social d'Administration Ministériel commun, a été présidé, par **Monsieur Jean-Pierre FARANDOU le Ministre du Travail et des Solidarités et de Madame Stéphanie RIST Ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des personnes handicapées**, assistés de Madame Virginie MAGNANT, secrétaire générale des ministères des affaires sociales, et de Madame Caroline GARDETTE-HUMEZ, Directrice des ressources humaines des ministères sociaux.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

Loi de finances pour 2026 - Moyens humains et matériels alloués aux ministères sociaux – Échange et débat (pour échange et débat)

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 heures 05.

Propos liminaires de Monsieur FARANDOU :

Dans ce contexte économique tendu et à un an d'échéances électorales, il est souhaitable que les grands enjeux sociaux (retraites, financement de la Sécurité sociale) soient au cœur du débat public. **Quatre priorités** du ministère du Travail et des Solidarités, cadrées par un contexte économique tendu et un budget 2025/2027, seront discutées aujourd'hui.

Quatre axes prioritaires sont présentés par Monsieur FARANDOU

- **Débat public sur la protection sociale**
- **Soutien à l'économie et à l'emploi** : Accompagner les salariés en reconversion et les secteurs en difficulté ; appuyer les filières porteuses (nucléaire, défense, BTP, ferroviaire). L'accent est mis sur le rôle opérationnel de France Travail comme bras armé pour le retour à l'emploi.
- **Priorité jeunesse** : Accent sur l'insertion et le suivi des jeunes, population identifiée comme prioritaire.
- **Efficacité de l'action publique** : Contraintes budgétaires fortes avec la nécessité d'évaluer et d'optimiser l'usage de l'argent public.

Budget, effectifs et moyens (programme 155) :

- **Principaux chiffres** : crédits globalement préservés voire en légère hausse (+ ~2,5% global) ; masse salariale +0,8% ; crédits de fonctionnement et d'investissement +4%.
- **Emploi** : baisse d'effectifs moins marquée qu'en 2025 (-29 ETP contre -90 l'an dernier) ;
- **augmentation des plafonds d'emploi** : +52,6 ETP administrations centrales ; +28,1 ETP services déconcentrés.
- **Recrutements** : fin du plan de rattrapage pour l'inspection du travail.

IFSE Inspection du travail :

Ce point constitue un tournant majeur de ce CSA. Il marque la réponse du Ministre à l'alerte portée par l'UNSA-ITEFA dès le 26 janvier dernier, lors de la première rencontre avec les organisations syndicales. L'UNSA ITEFA y dénonçait le décrochage du régime indemnitaire du corps de l'Inspection du Travail, caractérisé notamment par la perte de la prime de technicité et un niveau d'IFSE inférieur à celui des attachés.

Reprenant des constats que nous portons de manière constante depuis des années, le Ministre a admis qu'il n'est « pas normal » que les inspecteurs du travail aient un IFSE en deçà de la moyenne des attachés d'administration. Cette reconnaissance valide l'existence d'un écart estimé à près de 20 %, qu'il convient désormais de résorber afin de rétablir une hiérarchie indemnitaire cohérente.

Dans le prolongement de nos alertes, notamment sur les responsabilités juridiques et l'exposition aux risques, il a également souligné la complexité croissante des missions, en particulier face aux nouvelles formes de fraude. L'expertise spécifique du corps est ainsi reconnue comme un enjeu central d'attractivité.

Enfin, le Ministre a indiqué « assumer » la nécessité de relancer un processus de rattrapage, interrompu en 2025, en évoquant une perspective de mise en œuvre à horizon 2027, actant ainsi le principe d'une correction attendue.

Position de l'UNSA-ITEFA :

Notre organisation syndicale prend acte de cette avancée majeure. Le diagnostic est désormais partagé au plus haut niveau, l'anomalie est reconnue et l'objectif de rééquilibrage indemnitaire validé. Nous serons particulièrement vigilants à la traduction concrète et rapide de ces engagements.

Le Ministre a aussi évoqué :

- **La sécurité au travail** : priorité sur la prévention des accidents graves et mortels.
- **Les Contrainte budgétaire** : nécessité d'arbitrages pour le budget 2027 dans un contexte électoral.

La présidente remercie les participants et clôt la séance.

